

A son 13^e vendredi de mobilisation, le mouvement populaire qui secoue l'Algérie depuis le 22 février confirme sa sereine et pacifique exigence d'un changement fondamental et radical du système de gouvernance politique.

Cette exigence s'accompagne en filigrane de questionnements d'ordre théorique et méthodologique, jusque là oubliés et refoulés par l'univers politique et intellectuel algérien. Ce sont des questionnements qui vont des procédés juridiques jusqu'aux mécanismes économiques, et des logiques sociologiques aux dynamiques historiques, qui touchent au passé et à l'avenir du pays et qui n'ont pas une simple valeur académique. Ils structurent la pensée mais aussi la pratique politique.

Pour saisir les aspects analytiques que véhicule le mouvement qui est en phase de structuration et de maturation politique, Nadir Djermoune part ici des enjeux du moment historique que vit l'Algérie. Nadir Djermoune est architecte-urbaniste et enseignant au département d'architecture à l'université de Blida. Il est l'auteur de [plusieurs articles pour Contretemps](#).

L'institution militaire et la dynamique du mouvement

L'actualité des derniers jours est marquée par les arrestations spectaculaires de Saïd Bouteflika, frère et conseiller spécial du président déchu, et des ex-généraux Athmane Tertag et Mohamed Mediène, anciens chefs des services de sécurité. Ces arrestations ont été suivies par la convocation de Louisa Hanoun, dirigeante du Parti des Travailleurs (PT) pour audition dans le cadre de la même enquête, puis par son incarcération.

Que signifient ces incarcérations ? Quel est le message qu'elles adressent au mouvement de protestation ? « Il n'est pas illégitime », note le journaliste et essayiste Yassine Tamlali, « de penser que l'implication de la justice militaire dans cette affaire vise à empêcher que l'éventuel procès des accusés ne révèle sur le fonctionnement du régime d'Abdelaziz Bouteflika des éléments trop embarrassants pour le régime *de facto* en place depuis sa destitution. Il n'est pas non plus illégitime de croire qu'un procès "maîtrisé", devant une cour martiale, permet d'éviter à deux anciens puissants généraux, Mohamed Mediène et Athmane Tertag, une humiliation publique qui peut provoquer des remous au sein de l'armée ».

L'interpellation de Louisa Hanoun, en revanche, relève d'un registre plus complexe. D'abord, sur le plan politico-juridique, la présidente du PT se trouve partiellement en porte-à-faux vis-à-vis du mouvement populaire. Alignée sur Bouteflika durant tout son règne, sous prétexte de la défense de l'Etat-nation contre les complots impérialistes, elle a trop joué la carte de la proximité avec les services de sécurité, une posture dont elle ne s'est d'ailleurs jamais cachée. Pour autant, cela ne fait pas d'elle une criminelle ou une « complotiste », c'est une position qui relève de ses opinions et de sa ligne politique. Il est cependant facile de l'offrir à la « vindicte » populaire comme complice du « complot qui se trame contre l'armée » et de la gabegie du pouvoir. Ensuite, elle offre un solide argument sur le terrain idéologique et symbolique à Gaïd Salah, l'actuel chef d'état-major de l'armée qui cherche à jouer au Bonaparte, en s'attaquant d'abord aux « oligarques mafieux », puis à l'ancien pouvoir « corrompu » et enfin à une figure censée « représenter les travailleurs ». Il se veut donc au-dessus des idéologies et évite du coup le clivage artificiel « arabe » vs. « kabyle » dans lequel une certaine opposition a voulu, pendant un moment, l'entraîner.

Mais, une institution (militaire) qui essaie de gagner en popularité en déférant devant la justice militaire ces personnalités, qui, par ailleurs, ne sont pas exemptes de tout péché, est peut-être le prélude de quelque chose de politiquement plus grave. Voir dans l'attitude de Gaïd Salah un rapprochement avec le peuple, ou une réponse à la demande d'actes concrets venant du mouvement, et rester aveugle sur la stratégie d'intimidation qui se profile à l'égard de ce même mouvement revient à accorder un soutien pur et simple à l'institution militaire.

Pour une alternative politique à la hauteur du mouvement

Cette institution est aujourd'hui la seule structure organisée dans le pays, comme ce fut le cas pour l'état-major, son ancêtre, face au GPRA en 1962. Elle essaye d'assurer une transition sans heurter de front la protestation populaire. Elle tente de combler une brèche ouverte par le mouvement lui-même et se considère comme légitime pour imposer une feuille de route qui se veut constitutionnelle, avec les risques que cela entraîne pour les libertés démocratiques et la souveraineté populaire.

Le calendrier politique que l'armée s'efforce de mettre en œuvre n'est pas issu de l'initiative de forces politiques représentatives. Il est introduit et imposé par le mouvement, qui n'est toutefois pas en mesure d'en maîtriser les échéances. L'enjeu des élections, présentées à chaque phase de la protestation comme la solution, ne relève pas non plus d'un choix stratégique. C'est une obligation imposée par ce calendrier constitutionnel. Celui-ci fut bouleversé une première fois par le mouvement qui a imposé l'annulation de l'élection présidentielle prévue pour le 19 avril. Les héritiers et les tenants de cette constitution ont reporté l'échéance au 4 juillet, une date que les protestataires refusent, sans présenter de front uni. Il ne faut plus, en effet, considérer comme acquise l'unité de vues entre les différents protagonistes des événements que nous vivons. Il y a début de décantation. En ce sens, l'enjeu du calendrier est triple.

Face à l'institution militaire qui revendique sa constitutionnalité afin de consolider son pouvoir, le premier enjeu vient des notables politiques d'obédience néolibérale qui font des offres de services au système « oligarchique » qui émerge. Une fois débarrassés de Bouteflika, qui avait le monopole de l'initiative, ces oligarques désirent passer rapidement à une nouvelle élection présidentielle, d'où sortirait un pouvoir qui serait en position d'engager des « réformes ». Ces cercles cherchent à contrôler le processus conduisant à cette élection en revendiquant une instance de transition cooptée par le pouvoir actuel, donc par les militaires. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, puisque, parmi les candidats et candidates à la direction de cette transition, aucun ne peut se poser comme l'émanation du mouvement. Les diverses offres de service qui se sont manifestées ne sont soutenues que par la presse. Et il suffit de regarder qui sont les patrons de cette presse pour comprendre ce qui se joue. La population mobilisée reste toutefois sourde à toute représentation politique.

Le deuxième enjeu renvoie à la proposition de convocation d'une assemblée constituante souveraine. Celle-ci est, dans l'état actuel des choses, la seule démarche qui assure une rupture avec le « système » tant décrié par les manifestants, la seule qui permet d'engager la construction d'un projet politique et social légitime et représentatif des aspirations de la majorité du peuple en mouvement. Elle est de l'ordre du bon sens, voire même de la

logique mathématique. Quelles sont en effet les options possibles ? La première serait d'accepter l'ordre constitutionnel actuel afin d'éviter un affrontement avec le pouvoir. Il faudra alors aller vers l'élection présidentielle du 4 juillet en comptant sur la mobilisation populaire pour la rendre honnête et transparente. Ce que refuse le peuple en mouvement, car il ne fait pas confiance aux anciens et se méfie des nouveaux. La seconde option serait de sortir de cette constitution et d'aller vers une nouvelle. Mais comment ? Il faudrait une personnalité qui fasse consensus ou bien une structure représentative et légitime qui puisse diriger ce processus.

Quelques exemples peuvent nous aider à comprendre cette équation. Quand en 1958, l'Etat français en pleine « crise algérienne » fait appel au général De Gaulle, celui-ci, fort de sa légitimité symbolique et de l'hégémonie de la bourgeoisie française qu'il représentait, accepte de diriger une transition de la IV^e à la V^e République en passant par un référendum sur une nouvelle constitution taillée sur mesure. Il a fallu mai 68 pour remettre en cause cette légitimité, mais la constitution, elle, est toujours en vigueur. Quand, dans un autre contexte, Boumediène s'empare en Algérie du pouvoir en 1965, il lui a fallu attendre plus de dix ans, le temps de se construire une hégémonie et une légitimité, pour faire passer, en 1976, une nouvelle constitution. De même, en 1992, Mohammed Boudiaf avait lui aussi, du fait de son parcours passé, la légitimité symbolique d'engager une refondation de la république, sans préjuger sur le contenu de ce qu'il aurait pu faire. Mais son ambition romantique et nationaliste l'a emporté, laissant l'Algérie dans la tourmente. C'est cette tradition bonapartiste qui explique que Saïd Bouteflika ait fait appel au général Zeroual, en mars dernier, dès que la crise a frappé aux portes du pouvoir algérien. Depuis, les tenants d'une continuité du système sont à la recherche d'un « homme providentiel ». C'est ce que Gaïd Salah semble comprendre en s'appuyant sur la légalité que lui octroie l'actuelle constitution. Voilà pourquoi il ne veut pas sortir de ce cadre, croyant sans doute qu'il peut incarner ce personnage...

Le troisième enjeu du processus renvoie à l'attitude d'une nébuleuse qui se veut « révolutionnaire », mais au sens d'une révolution abstraite, renvoyée aux calendes grecques. Considérant que « les conditions ne sont pas réunies pour une telle rupture », elle refuse de s'engager dans une confrontation laborieuse avec la politique concrète. C'est une pensée qui est condamnée à tourner sans cesse autour du problème sans l'aborder.

Refuser l'échéance du 4 juillet sans offrir de perspective réalisable dans des délais raisonnables place le mouvement devant un vide politique et institutionnel. Les protagonistes qui refusent la solution constituante laissent les mains libres à Gaïd Salah qui se prépare justement à combler ce vide.

La bataille constitutionnelle n'est pas suffisante

L'enjeu est donc de taille. Il est désormais impératif d'accompagner cette nouvelle Algérie née du 22 février, et de se hisser à la hauteur de ces moments exceptionnels dans l'histoire d'un pays. Il ne s'agit pas d'une simple impasse juridique et constitutionnelle. Quelle que soit l'issue immédiate, la voie de l'émancipation est désormais ouverte. Il faut l'occuper avant qu'elle ne se referme.

Il ne s'agit pas toutefois de proclamer un programme révolutionnaire en dehors du temps et de l'histoire réelle mais de partir des contradictions que le mouvement lui-même fait émerger. La nécessité d'une bataille pour une assemblée constituante souveraine n'est

pas, de ce point de vue, un simple subterfuge tactique. Elle est fondamentale et d'ordre stratégique pour les travailleurs, pour la majorité du peuple, car elle ouvre la voie à son émancipation et à un projet de vie libre et démocratique. C'est dans ces moments historiques de grande mobilisation qu'une avancée réellement démocratique peut être imposée aux dominants et aux régimes autoritaires. C'est pour cette raison que les défenseurs de la minorité oligarchique refusent cette voie.

Bien évidemment, cette solution de la constituante ne peut être que le résultat d'un processus de débat national, mené sous la direction d'un gouvernement civil provisoire. Ce débat doit disposer d'une durée raisonnable afin de donner la possibilité à toutes les forces de se préparer et de mener une discussion de fond sur la constitution souhaitée, préalable indispensable pour éclairer situer les enjeux et avancer vers des élections. La qualité et l'indépendance de cette structure provisoire jouent alors un grand rôle, de même que la véritable liberté de l'information d'expression et de manifestations, dans la mesure où elle permet à toutes les parties du peuple, sous contrôle du mouvement, de peser dans le débat sur la nature des principes auxquels il n'est pas permis de déroger.

Le recours à un renouveau démocratique constituant est tout aussi nécessaire, en ce début du 21^e siècle, pour les grandes puissances capitalistes qui ont fait leur révolution démocratique. Pour revenir à l'exemple français cité plus haut, l'arrivée de De Gaulle en 1958 s'est traduite par une remise en cause de l'équilibre démocratique institué par l'assemblée constituante au lendemain de la seconde guerre mondiale. Comme la bourgeoisie française était, et demeure, incapable de partager le pouvoir démocratiquement, elle a réussi à façonner une constitution ultra-présidentielle grâce à De Gaulle, lorsque le régime se trouvait en pleine crise face aux avancées du mouvement indépendantiste algérien. Toutes proportions gardées, Bouteflika a pu jouer un rôle comparable en 2009. Aujourd'hui encore, le recours à un processus constituant pour instituer une VI^e République est de l'ordre du possible et du nécessaire pour une puissance comme la France. C'est aussi le cas pour les Etats-Unis d'Amérique, l'hyper-puissance mondiale dont les institutions reposent encore sur la constitution des Pères fondateurs et où le pouvoir est structurellement partagé entre les clans financiers pompeusement appelés « démocrates » et « républicains ». Nous pouvons bien sûr élargir cette stratégie d'un renouveau démocratique pour les nouvelles oligarchies que sont la Russie ou la Chine.

Combiner la perspective politique avec un programme socio-économique de transition

La nécessité d'une rupture constitutionnelle pose fondamentalement la question du pouvoir politique. Elle ouvre la question de son contenu, c'est-à-dire du projet de développement qui intéresse les Algériens et les Algériennes, à l'instar de toutes les sociétés humaines. De ce point de vue, ce que revendique la population c'est un changement profond du système, une rénovation de l'Algérie pour que ce pays puisse répondre aux attentes de la société. A travers la dénonciation du « système » c'est, pour l'instant, le contrôle bureaucratique et oligarchique de l'économie qui est visé, une sorte de « capitalisme de connivence ». Mais ce capitalisme de connivence cache tout simplement un autre capitalisme mondial plus vorace et en pleine crise.

Ce sont là des questions qui doivent s'insérer dans les enjeux liés au probable rendez vous du 4 juillet et de la période qui suivra.

Le 20 mai 2019.